



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET		Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick BAUDEMENT
	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Contrat local des solidarités - Subvention pour le renforcement de la prévention spécialisée et des chantiers éducatifs - Avenant n°1 à la convention**

A travers le transfert des compétences sociales réalisées courant 2020, l'action sociale est devenue une composante importante de la politique portée par Dijon métropole et trouve naturellement sa place dans le nouveau projet métropolitain. Depuis la première année de portage des compétences transférées, Dijon métropole a entendu accroître sa capacité de réponse en contractualisant avec l'Etat par la signature d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et depuis 2024 d'un contrat local des solidarités.

La philosophie qui guide l'intervention du contrat local des solidarités est de soutenir de nouvelles actions ou de renforcer celles déjà engagées, il ne s'agit pas de « faire à la place de ». Il s'agit notamment d'ancrer et d'assurer la bonne articulation entre son soutien et les actions prévues dans le cadre des programmes et projets qui interviennent au cours de la même période.

Approuvé lors du conseil métropolitain du 28 mars 2024, le contrat local des solidarités prévoit notamment le renforcement de la prévention spécialisée et des chantiers éducatifs. Ces deux actions visent à prévenir la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance.

- Le renforcement de la prévention spécialisée

Dans le cadre des transferts de compétences sociales départementales en 2020, Dijon métropole a en charge la construction d'actions de prévention spécialisée pour des jeunes de 9 à 15 ans (en difficulté ou en rupture avec leur milieu) et leurs familles. La prévention spécialisée se déploie principalement au sein des quartiers prioritaires de Dijon métropole en accord avec les maires des communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny.

Il est proposé de verser une subvention de 80 000 € à l'association Médiation Prévention Dijon Métropole (MPDM) dans le cadre du contrat local des solidarités. Ces crédits viennent compléter la subvention globale de fonctionnement prévue à la convention d'objectifs et de moyens 2024-2026 entre Dijon métropole et l'association, approuvée par délibération du Conseil métropolitain du 21 décembre 2023, et font l'objet d'un avenant 1 à ladite convention.

- Les chantiers éducatifs

Portés par l'Acodège, les chantiers éducatifs s'adressent à un public âgé de 16 à 29 ans, en situation de vulnérabilité, résidant sur le territoire de Dijon métropole et notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les chantiers éducatifs sont des supports éducatifs et d'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle. Ils sont un outil de remobilisation qui participe à lever des freins à l'apprentissage et à l'insertion, rappelle les codes attendus en entreprises, préfigure parfois un projet professionnel et encourage l'accès à la formation qualifiante et à l'emploi.

Il est proposé de verser une subvention de 20 000 € à l'association Acodège dans le cadre du contrat local des solidarités. Ces crédits viennent compléter la subvention accordée via contrat de ville 2014-2020.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°1 avec l'association MPDM et la convention avec l'Acodège annexés à la présente délibération et d'autoriser le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant et cette convention ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser une subvention de 80 000 € à l'association MPDM et une subvention de 20 000€ à l'Acodège ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2024.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	